Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

2026/

Décision 2026/06

Attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux de voirie intercommunale entre les Communes de Béthencourt et Quiévy

L'objet de la présente consultation a pour objet les travaux de voirie intercommunale entre les Communes de Béthencourt (59540) et Quiévy (59214) à la suite des travaux réalisés par NOREADE.

Les candidats avaient jusqu'au 18 février 2026, 12h00 pour déposer leur pli.

Cinq plis ont été déposés par les entreprises suivantes : LORBAN TP, DESCAMPS TP, SA GOREZ FRERES, ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE et EIFFAGE ROUTE NORD EST.

Après contrôle des candidatures et évaluation des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'offre de DESCAMPS TP pour un montant de 69 987 € HT.

Vu le code de la commande publique,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer le marché public à la société DESCAMPS TP pour un montant total de 69 987 € HT ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 02/03/2026 Publication le 02/03/2026 *Vu, Le Président – Serge SIMÉON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 02/03/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMÉON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2026_06**
Objet :	**Décision n°2026/06 portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux de voirie intercommunale entre les Communes de**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20260302-DEC2026_06-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260302-DEC2026_06-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026_06.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260302-DEC2026_06-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	168.8 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.06_AE_BPU_DE_2026TvxVoirieBeth.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260302-DEC2026_06-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	6.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 mars 2026 à 13h42min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 mars 2026 à 13h42min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 mars 2026 à 13h42min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 mars 2026 à 13h42min58s	Reçu par le MI le 2026-03-02

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Cadre à remplir par le candidat :

Candidat/Titulaire : DESCAMPS TP

Caution bancaire : ☒ Oui – ☐ Non
Le cas échéant, le titulaire s'engage à transmettre sa caution bancaire lors de son premier acompte.

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 170-2026TvxVoirieBeth
Avance : ☒ Non – ☐ Oui de ..... %
Retenue de garantie : ☐ Non – ☒ Oui de 5 %
Caution bancaire : ☐ Oui – ☐ Non
Périodicité des révisions : Néant
CPV : 45233200-1

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE VOIRIE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE BÉTHENCOURT ET QUIÉVY

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Direction générale des services
- Procédure de passation : Marché public de travaux passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Nature : Travaux
- Date de réception des offres : 18 février 2026, 12h00
- Durée d'exécution du marché : Une (1) semaine à compter de l'ordre de démarrage des travaux
- Date de notification de l'ordre de démarrage des travaux : _____ _____ 2026

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : etudes@descampstp.fr

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 1 - Objet et étendue du marché 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Mode de passation 3
1-3. Nomenclature communautaire 3
1-4. Lieux d'exécution et visite 3
1-5. Délais d'exécution 3
1-6. Délais de validité des offres 3
1-7. Acheteur 3
1-7.1. Désignation de l'acheteur 3
1-7.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre 3
1-8. Comptable assignataire 3
Article 2 - Document de consultation des entreprises 4
2-1. Documents généraux 4
2-2. Documents particuliers 4
Article 3 - Clauses administratives particulières 5
3-1. Dispositions financières 5
3-1.1. Prix 5
3-1.2. Offre de prix 5
3-1.3. Avance 6
3-1.4. Retenue de garantie 6
3-1.5. Paiement 6
3-2. Pénalités 6
3-3. Dérogation au CCAG-TVX 6
Article 4 - Engagement du Candidat 7
4-1. Identification du candidat 7
4-1.1. Titulaire ou mandataire 7
4-1.2. Co-traitant n°1 7
4-1.3. Co-traitant n°2 7
4-2. Groupement d'opérateur économique 8
4-3. Coordonnées bancaires 8
Article 5 - Assurances 9
Article 6 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s) 9
Article 7 - Décision du pouvoir adjudicateur 9
Article 8 - Signature du pouvoir adjudicateur 9

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU MARCHÉ

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation a pour objet les travaux de pose d'un enrobé sur la voirie intercommunale entre les Communes de Quiévy et de Béthencourt à la suite des travaux réalisés par NOREADE prenant fin mi-mars 2026.

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

1-3. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 45233220 Travaux de revêtement de routes.

1-4. LIEUX D'EXÉCUTION ET VISITE

Le présent marché porte sur la voirie intercommunale entre les Communes de Béthencourt et de Quiévy, cadastrée sous le nom de voie « Rue Émile ZOLA » à Béthencourt jusqu'au croisement avec la Route de Quiévy (D45).

Le site est une voirie intercommunale libre d'accès. Les candidats se rendant sur la voirie objet du présent marché public s'engagent à respecter les consignes de sécurité du chantier en cours.

1-5. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le titulaire s'engage à démarrer le chantier de voirie dès la fin des travaux réalisés par NOREADE – soit mi-mars 2026.

Compte tenu de la nécessité de débuter le chantier mi-mars 2026, le délai de remise des plis ne pourra être prorogé.

1-6. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 1 mois à compter de la date limite de réception des offres.

1-7. ACHETEUR

1-7.1. Désignation de l'acheteur

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis assurant la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage
- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-7.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

- Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

1-8. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

- Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) et aux documents de l'accord-cadre à marchés subséquents.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2026TvxVoirieBeth) remis aux trois titulaires de l'accord-cadre comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (3-AE-2026TvxVoirieBeth) comprenant les clauses administratives particulières ;
- L'offre financière (4-Prix-2026TvxVoirieBeth), le bordereau de prix unitaire (BPU-2026TvxVoirieBeth) comprenant les caractéristiques techniques et le détail estimatif (DE-2026TvxVoirieBeth) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2026TvxVoirieBeth) ;
- Le plan de situation (5-Plan_situation-2026TvxVoirieBeth) ;
- L'avis de marché (1-AM-2026TvxVoirieBeth).

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 3 - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

3-1. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

3-1.1. Prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au titulaire une marge pour risques et bénéfice. Toutefois, les prix sont indiqués dans le marché hors taxe sur la valeur ajoutée.

Les prix sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des travaux et prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces travaux et prestations, que ces sujétions résultent notamment :

- de l'utilisation du domaine public et du fonctionnement des services publics ;
- de phénomènes naturels ;
- de la présence de canalisations, conduites et câbles de toute nature, ainsi que des chantiers nécessaires au déplacement ou à la transformation de ces installations ;
- des coûts résultant de l'élimination des déchets de chantier ;
- de la réalisation simultanée d'autres ouvrages.

Les prix sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage.

En cas de modification imprévisible de la législation ou réglementation applicables en cours d'exécution du marché ayant un impact sur les coûts, les parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de cette modification et le cas échéant formaliser par voie d'avenant la modification rendue nécessaire.

Dans le cas d'un marché passé avec les membres d'un groupement conjoint d'opérateurs économiques, les prix des prestations attribuées à chaque membre du groupement dans l'acte d'engagement sont réputés comprendre les dépenses et marge correspondantes, y compris les charges que chaque membre du groupement peut être appelé à rembourser au mandataire.

Dans ce cas, les prix des travaux attribués au mandataire sont réputés comprendre, en sus, les dépenses et marge touchant les prestations complémentaires suivantes :

- la construction et l'entretien des moyens d'accès et des chemins de service nécessaires pour les parties communes du chantier ;
- l'établissement, le fonctionnement et l'entretien des clôtures, les dispositifs de sécurité et installation d'hygiène intéressant les parties communes du chantier ;
- le gardiennage, l'éclairage et le nettoyage des parties communes du chantier, ainsi que leur signalisation extérieure ;
- l'installation et l'entretien du bureau mis à la disposition du maître d'œuvre, si les documents particuliers du marché le prévoient ;
- les mesures propres à pallier d'éventuelles défaillances des autres membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.

Les dépenses du mandataire assurant la coordination des membres du groupement conjoint sont réputées couvertes par les prix des travaux qui lui sont attribués.

En cas de sous-traitance, les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le titulaire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

3-1.2. Offre de prix

L'offre de prix est à compléter dans le tableur EXCEL nommé 5-Prix-2026TvxVoirieBeth.

Le document est à éditer au format PDF et à signer électroniquement.

En complément de l'offre de prix au format PDF, le candidat est invité à transmettre son offre au format EXCEL.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

3-1.3. Avance

Conformément à l'article R2191-3 du code de la commande publique (CCP), le présent marché ne pourra faire l'objet d'une avance – son délai d'exécution étant inférieur à deux mois.

3-1.4. Retenue de garantie

Conformément à l'article R2191-33, une retenue de garantie de 5% sera appliquée.

3-1.5. Paiement

La demande de paiement devra être conforme à l'article 12 du CCAG-TVX.

Le titulaire déposera sa demande de paiement uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr - **SIRET : 200 030 633 00198 - 2026TvxVoirieBeth**

3-2. PÉNALITÉS

Par dérogation à l'article 19.2.3 du CCAG-TVX, en cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, qu'il s'agisse de l'ensemble du marché, d'une tranche ou d'un bon de commande pour lequel un délai d'exécution partiel ou une date limite a été fixé, il est appliqué une pénalité journalière de 1/100 du montant hors taxes de l'ensemble du marché, de la tranche considérée ou du bon de commande.

3-3. DÉROGATION AU CCAG-TVX

Le présent article 3 de l'acte d'engagement déroge aux articles 14.3, 15.1 et 19.2.3 du CCAG-TVX.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, le soumissionnaire engage la société dont les données figurent ci-dessous, titulaire de l'accord-cadre à marchés subséquents, sur la base de son offre.

4-1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

4-1.1. Titulaire ou mandataire

Nom commercial : DESCAMPS TP

Prénom, NOM et titre de son représentant : Edouard JACQUEMIN, directeur

Numéro SIRET : 433 038 130 000 38

Adresse de l'établissement : 8 Rue de Wedel 59 540 CAUDRY

.....

Adresse électronique : etudes@descampstp.fr

4-1.2. Co-traitant n°1

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

4-1.3. Co-traitant n°2

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

À exécuter le présent marché et ce, conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

L'ensemble des membres du groupement ☐solidaire ☐conjoint s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Mandataire		
Co-traitant n°1		
Co-traitant n°2		

4-3. COORDONNÉES BANCAIRES

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Titulaire / Mandataire

Titulaire	DESCAMPS TP		
Domiciliation	[redacted]	Code guichet	[redacted]
Code banque		Clé RIB	
Numéro de compte	[redacted]		
IBAN			

Co-traitant n°1

Titulaire			
Domiciliation		Code guichet	
Code banque		Clé RIB	
Numéro de compte		Code BIC	
IBAN			

Co-traitant n°2

Titulaire			
Domiciliation		Code guichet	
Code banque		Clé RIB	
Numéro de compte		Code BIC	
IBAN			

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Article 5 - ASSURANCES

Titulaire / Mandataire

Compagnie d'assurance [redacted]

Co-traitant n°1

Compagnie d'assurance | N° de police

Co-traitant n°2

Compagnie d'assurance | N° de police

L'attestation d'assurance est jointe au présent acte d'engagement.

Article 6 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Titulaire / Mandataire	Caudry, 18 Février 2026	Ets DESCAMPS T.P. 8, ZI rue de Wedel 59540 CAUDRY Tél. 03 27 37 13 11
Co-traitant n°1		
Co-traitant n°2		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 7 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent soumissionnaire conformément à la décision du Président n°2026/..... :

→ ☐ est retenu ;

→ ☐ n'est pas retenu.

Article 8 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

À Beauvois-en-Cambrésis, le ... mars 2026

Décision n°2026/.....

Le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Annexe 1 : Cession et nantissement des créances

Dans les conditions prévues par les articles L313-23 à L313-35 du code monétaire et financier, ☐ le titulaire du marché / ☐ le sous-traitant du marché / ☐ le bénéficiaire de la facture, ci-dessous désigné comme suit :

Nom entreprise : .....

Numéro SIRET : .....

Nom, Prénom représentant : .....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Numéros de télécopie : .....

Adresse de l'établissement : .....

nous a été ☐ cédé/☐ nanti :

→ ☐ en totalité ;

→ ☐ en partie ;

par bordereau le ..... la(es) créance(s) suivante(s) :

→ Accord-cadre à marché de travaux de voiries pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

➢ Désignation de la commande :

→ ☐ Référence du marché :

→ ☐ Référence de l'ordre de service numéro :

→ ☐ Référence de l'acompte ou de la facture :

→ ☐ Référence du sous-traité :

➢ Lieu d'exécution :
➢ Acheteur :

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

➢ Montant ou évaluation de la créance ☐ cédée ou ☐ nantie :

→ ☐ En cas de cession ou de nantissement total : ..... € HT ;

→ ☐ En cas de cession ou de nantissement partiel :

→ Désignation de la part [du marché public/du marché] :

→ Montant ou l'évaluation est égal(e) à ..... € HT ;

Conformément aux dispositions de l'article L313-28, nous vous demandons de cesser, à compter de la réception de la présente notification, tout paiement au titre de cette (ces) créance(s) à l'opérateur économique ci-dessus désigné.

➢ Mode de règlement :

En conséquence, le règlement des sommes revenant à l'opérateur économique indiqué ci-dessus devra être effectué à la personne morale ci-dessous désignée par virement bancaire :

Nom entreprise : .....

Numéro SIRET : .....

Nom, Prénom représentant : .....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Numéros de télécopie : .....

Adresse de l'établissement : .....

Coordonnées bancaires :

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	

Modèle conforme à l'article R313-17 du code monétaire et financier.

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54



Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU1	**Installation de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel. Il comprend : - Les aménagements de l'emprise du chantier, les aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès au chantier et au dépôt, la fourniture et les frais d'installation des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, l'amenée du matériel de chantier et son repliement, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux ; - Les branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de nettoyage et clôtures ; - Les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions en vigueur ; - Les installations achevées et le matériel de chantier amené à pied d'oeuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) du prix sera réglée à l'entrepreneur, le solde sera versé après repliement de toutes les installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux	Forfait (F)		sept cents euros
PU2	**Signalisation de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en place de signalisation de chantier. Il comprend également la surveillance, l'entretien, le remplacement s'il y a lieu, le repliement des panneaux et dispositifs de signalisation routière et de jalonnement temporaire du chantier, conformément à la réglementation en vigueur. Une fraction égale aux deux tiers sera versée dès la mise en place de la signalisation complète, le solde interviendra à l'achèvement des travaux après repliement du matériel et remise en état des lieux. Il s'applique au forfait pour l'ensemble du chantier.	Forfait (F)		
PU3	**GBA en séparation de voie circulée** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de glissières béton, pour signalisation temporaire de chantier, mise en place d'une circulation en alternat pendant les travaux en demi-chaussée y compris repli de l'ensemble de l'installation.	Forfait (F)		
PU4	**Signalisation pour déviation** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de tous les équipements de signalisation nécessaires pour les déviations locales y compris : - l'élaboration de plans détaillés de déviation qui seront soumis à approbation, - les démarches administratives auprès des services compétents, - le repli de l'ensemble des installations	Forfait (F)		
PU5	**Signalisation pour phasage** Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, la mise en place et la maintenance de tous les équipements de signalisation nécessaires pour chaque changement de phase du chantier y compris, le repli de l'ensemble des installations.	Forfait (F)		
PU6	**Implantation et piquetage** Ce prix comprend la rémunération d'un géomètre extérieur à l'entreprise, agréé par le maître d'oeuvre, qui devra assurer l'implantation de la voie partagée, des coffrets de branchement, en x, y, z et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que les relevés d'après travaux et toutes les démarches inhérentes. Il comprend les frais de déplacement, le travail sur site, le report sur informatique des informations (en format .dwg), la transmission au maître d'oeuvre des informations, l'édition en format papier pour l'entreprise, les plans d'exécution seront à transmettre en 4 exemplaires couleur (plan de voirie - nivellement et assainissement) En cas de non remise de ces documents, le déplacement éventuel des fourreaux et/ou réseaux, suite à des adaptations nécessaires sur site, sera à la charge de l'entreprise	Forfait (F)		
PU7	**Panneaux de chantier 2m x 3m** Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée sur le chantier et le repliement en fin de travaux de 2 panneaux de chantier 2m x 3m, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre, les entreprises et les financements.	Forfait (F)		
PU8	**Constat d'état des lieux** Ce prix rémunère au metre linéaire la réalisation d'un état des lieux exhaustif par huissier de justice y compris la fourniture d'un rapport en deux exemplaires en couleurs et CD informatique.	Mètre linéaire (ML)		

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU9	**Réalisation du marquage-piquetage des réseaux** Ce prix rémunère le marquage piquetage permettant de signaler les réseaux enterrés (réseau principal et branchements et leurs zones de précaution) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une criticité particulière au sens de l'article R 554-22 II mentionnée par l'exploitant de réseau. Le marquage piquetage doit être réalisé pour tous les réseaux enterrés identifiés situés dans la zone d'intervention et à moins de 2 mètres en planimétrie de la zone d'emprise des travaux affectant le sol. Il est effectué en tenant compte notamment de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés. La prestation comprend : - le marquage piquetage conformément au code couleur de l'Annexe E.3 du Fascicule 3 du Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux ; - le compte rendu de marquage piquetage et le reportage photographique ;	Forfait (F)		
PU10	**Rabotage de chaussée pour une épaisseur inférieure ou égale à 10cm** Ce prix s'applique au mètre carré (m²) et comprend : - Le rabotage de la chaussée sur une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm ; - Le déchargement et le transport des déblais à la décharge, y compris frais de décharge.	Mètre carré (M2)		
PU11	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 0,20m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera appliquée sur la résine.	Mètre linéaire (ML)		
PU12	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,00m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera	Mètre linéaire (ML)		
PU13	**Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,50m** Ce prix rémunère, au mètre carré : - La fourniture et mise en oeuvre de revêtement gravillonné d'agrégats naturels de granulométrie 2,5/5 de résine couleur ocre 2mm d'épaisseur sur chaussée et sur une résine méthacrylique durcissant par réaction chimique après mélange du durcisseur. Une couche de vernis sera	Mètre linéaire (ML)		
PU14	**Maintenance de la déviation locale** Ce prix rémunère la maintenance de la déviation fournie et posée par le Maître d'oeuvre pendant toute la durée des travaux (déviation située en agglomération). Il comprend au minimum un passage journalier sur l'itinéraire de la déviation, la surveillance, l'entretien, la réparation et éventuellement le remplacement de tous les dispositifs de signalisation jalonnant cet itinéraire. Il s'applique au forfait pour l'ensemble du chantier.	Journée (J)		
PU15	**Nettoyage de support et balayage énergique** Ce prix rémunère le nettoyage du support (chaussée) par le grattage puis le balayage énergique du revêtement actuel de la chaussée. Il comprend : - le grattage et le balayage énergique ; - le ramassage et l'évacuation des produits du grattage et du balayage à la décharge choisie par l'entrepreneur.	Mètre carré (M2)		
PU16	**Dérasement d'accotements et talutage** Ce poste rémunère : - L'arasement d'accotements, les terrassements spécifiques ; - Le talutage, les terrassements spécifiques ; - Le nettoyage de la chaussée, la remise en état des abords des fossés, la remise en forme et le réglage des accotements	Mètre carré (M2)		

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Prix unitaires HT en chiffres	Prix unitaires HT en lettres
PU17	**Couche d'accrochage** Ce poste rémunère la couche d'accrochage à l'émulsion de bitume gravillonnée (0,8 kg/m2 bitume résiduel - 6 l/m2 gravilon calcaire 4/6)	Mètre carré (M2)	[redacted]	
PU18	**Couche de cure** Ce poste rémunère la couche de cure à l'émulsion de bitume gravillonnée (0,8 kg/m2 bitume résiduel - 8 l/m2 gravilon calcaire 4/6)	Mètre carré (M2)		
PU19	**Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 calcaire dosés à 125 kg/m²** Ce poste rémunère : - la réalisation par tous les moyens utiles d'un tapis d'enrobés 0/10 calcaire noirs à raison de 125 kg/m² y compris réglage et compactage ; - doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement	Tonne (T)		
PU20	**Confection de joint sablé** Ce poste rémunère la réalisation de joints de couture à l'émulsion	Mètre linéaire (ML)		
PU21	**Rabotage de chaussée pour purge sur 12cm d'épaisseur** Ce prix s'applique au mètre cube (m³) et comprend : - Le rabotage de la chaussée pour purge sur une épaisseur inférieure ou égale à 12 cm ; - Le déchargement et le transport des déblais à la décharge, y compris frais de décharge	Mètre cube (M3)		
PU22	**Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/20 dosés à 300 kg/m²** Ce poste rémunère : - la réalisation par tous les moyens utiles d'une GB 0/20 à raison de 300 kg/m² y compris réglage et compactage ; - doit être fourni les bons de pesée des transports d'approvisionnement.	Mètre cube (M3)		

Ets DESCAMPS T.P.
8, ZI rue de Wedel
59540 CAUDRY
Tél. 03 27 37 13 13

Ce document a été mis en ligne le 02/03/2026 13:54

Le candidat éditera le présent document en PDF et le signera.

Le candidat ne modifiera pas les quantités ci-dessous.

Références acheteurs	Caractéristiques des fournitures	Unité	Quantités	Prix unitaires HT	Montants HT
PU1	Installation de chantier	F	1,00	[redacted]	
PU2	Signalisation de chantier	F	1,00		
PU3	GBA en séparation de voie circulée	F	1,00		
PU4	Signalisation pour déviation	F	1,00		
PU5	Signalisation pour phasage	F	1,00		
PU6	Implantation et piquetage	F	1,00		
PU7	Panneaux de chantier 2m x 3m	F	1,00		
PU8	Constat d'état des lieux	ML	1,00		
PU9	Réalisation du marquage-piquetage des réseaux	F	1,00		
PU10	Rabotage de chaussée pour une épaisseur inférieure ou égale à 10cm	M2	3 350,00		
PU11	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 0,20m	ML	5,00		
PU12	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,00m	ML	5,00		
PU13	Fourniture et mise en oeuvre de bande résine ocre en chaussée l. 1,50m	ML	5,00		
PU14	Maintenance de la déviation locale	J	5,00		
PU15	Balayage énergique	M2	3 350,00		
PU16	Dérasement d'accotements et talutage	M2	1 200,00		
PU17	Couche d'accrochage	M2	3 350,00		
PU18	Couche de cure	M2	3 350,00		
PU19	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 calcaire dosés à 125 kg/m2	T	425,00		
PU20	Confection d'un joint sablé	ML	10,00		
PU21	Rabotage de chaussée pour purge sur 12cm d'épaisseur	M3	150,00		
PU22	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/20 dosés à 300 kg/m²	M3	150,00		
				Total HT	**69 987,00 €**
				Taux TVA	**20%**
				Montant TVA	**13 997,40 €**
				Total TTC	**83 984,40 €**

Ets DESCAMPS T.P.
8, ZI rue de Wedel
59540 CAUDRY
Tél. 03 27 37 13 11